Délib n° 20170314 03 DEPARTEMENT DU RHÔNE

SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le 14 mars 2017 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 08 mars 2017, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : **31** Nbre de membres présents (quorum): 26 Nbre de voix délibératives : 119
Nbre de membres présents sans voix délibératives : 1

Etaient présents :

METROPOLE DE LYON : Corine CARDONA, Pierre GOUVERNEYRE, Marc GRIVEL, Max VINCENT
ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE,
COLLONGES : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE
CURIS : Pierre-Antoine COLLIN, Jean-Luc POIRIER,
LISSIEU : Jean-Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON, Philippe RITTER
QUINCIEUX : Marcel PATIN
SAINT-CYR : Charles MONNERET, Sylvie MAURICE

SAINT-ROMAIN : Romuald DELABIE, Nicolas POUSSINEAU

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE : Antoine DUPERRAY

CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN
COUZON : Gérard DARDET
LIMONEST : Eric MAZOYER
POLEYMIEUX : Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL
SAINT-DIDIER : Bernard COQUET, Gérard KECK
SAINT-GERMAIN : Jean Michel CARON

Ont donné pouvoir : Denis VERKIN à Max VINCENT, Christian COLOMBO à Gérard DARDET, Pascal DAVID à Marcel PATIN

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désigné : Eric MAZOYER

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 21 MARS 2017
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Approbation du compte de gestion 2016

Le compte de gestion a été dressé par Monsieur Frédéric ANESSI du 01 janvier au 31 décembre 2016.

Il est proposé au comité syndical :

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,
- après s'être assuré que le Receveur ait repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

De statuer :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016,
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- sur la comptabilité des valeurs inactives.

Et déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Max VINCENT

Certifié exécutoire après transmission en Préfecture le 20 MARS 2017 et affichage le 20 MARS 2017